
Article 1 : généralités

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro « *Autorisation en attente* » et sous le nom « *SPIN & BAD : 1^{ère} édition* ». Il se déroule les **24 au 25 novembre 2018** au Complexe sportifs, Rue Ile de France, 91860 Epinay-Sous-Sénart. Et se déroulera sur 5 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Maximilien VIOUX**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi *SPIN & BAD : 1^{ère} édition* est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries proposées sont *R5/R6, D7/D8, D9/P10 et P11/P12* dans les tableaux de double dame, double homme et double mixte.
- 2.3 Les tableaux de double dame et double homme se joueront dans l'intégralité le samedi et les double mixte le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (**en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11**, si plus 32 participants dans un tableau ce dernier sera en élimination directe) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.*

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée *au 24 octobre 2018*. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée *le 10 novembre 2018*. Le CPPH sera pris à en compte **le 10 novembre 2018** et servira de base pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à remplir via notre formulaire d'inscription en ligne se trouvant à l'adresse suivante : <http://badminton-epinay.fr/events/spin-bad-2018/>.
- 3.4 Le règlement, s'effectuera par chèque ou espèce le jour du tournoi à la table de pointage. Tout joueur qui n'aura pas réglé son inscription se verra refuser l'accès au tournoi.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions via le formulaire de notre site.
- 3.6 *Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversé à la FFBaD.*
- 3.7 Les joueurs classés dans diverses séries pourront s'inscrire dans les tableaux correspondants à leur classement. Le surclassement dans la série supérieure est autorisé. Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation ainsi que le juge-arbitre se réservent le droit de changer la série d'inscription du joueur pendant la période d'ajustement si son classement l'exigeait.
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 24 octobre 2018.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (*heure de convocation*).
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou par son club.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi *SPIN & BAD : 1^{ère} édition* doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard au 24 octobre 2018 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL Grade 4*
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 *Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.*
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi *SPIN & BAD : 1^{ère} édition* requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).